

A l'attention de :

Pau, le 28 juin 2018

DERICHEBOURG SNG
Philippe LEFEVRE
Directeur générale
84, boulevard de l'Europe
69310 Pierre-Bénite Cedex

LETTRE envoyée par mail et lettre suivi N°1k 024 503 9156 1

Cher Monsieur,

Vous avez invité les organisations syndicales de l'entreprise à négocier deux accords portant sur le temps de travail des cadres et afficheurs colle rémunérés au fixe plus variable mensuels.

Je vous envoie ce courrier afin de manifester notre mécontentement sur la tenue de ces négociations vis-à-vis de la personne que vous avez missionnée pour que nous puissions aboutir à un accord.

Tout d'abord, nous sommes en attente de documents non remis dans le cadre de ces négociations : le nombre d'heures supplémentaires réalisées durant ces trois dernières années, le type de contrat de travail et projet d'accords, ainsi que les conventions de forfaits individualisés annexées aux accords, arrêtées sur la base de nos dernières discussions pour modifications éventuelles. Éléments nécessaires pour pouvoir avancer dans les négociations et aboutir, nous l'espérons, à un accord !

Le responsable des ressources humaines mandaté pour ces négociations fait de la rétention d'informations, sous le couvert de confidentialité, de soi-disant non recours aux heures supplémentaires des cadres, alors qu'il nous affirme qu'ils sont aux trente-cinq heures.

Monsieur, ce n'est pas sérieux de mener des négociations portant sur le temps de travail de cette manière, sachant que les collaborateurs et l'organisation de travail de l'entreprise peuvent subir des effets collatéraux néfastes.

Pourtant, nous n'avons pas été avares de propositions mais, au regard de cet état de fait, il nous semble peu probable de nous entendre pour le bien commun des salariés et de l'entreprise que vous dirigez.

Ainsi, il nous semble nécessaire de reprendre ces négociations sur des bases loyales avec un interlocuteur qui respecte ce cadre. Dans le cas contraire, la CGT ne signera

aucun de ces deux accords.

Nous attirons aussi votre attention sur les frais engagés par l'entreprise pour tous ces déplacements, du temps perdu par les organisations syndicales et Madame Casa (juriste).

Quel gâchis pour l'entreprise et le bien commun des salariés que cette négociation soit menée dans le seul objectif d'aboutir à une fin de non-recevoir de notre organisation, du fait et du seul fait de votre responsable des ressources humaines mandaté pour cette négociation.

Sachez, Monsieur, qu'au regard et de l'importance que nous portons au dialogue social dans l'entreprise, il nous est difficile à l'avenir d'avoir comme interlocuteur un salarié qui s'emploie à ce que nous ne puissions pas trouver un accord.

Dans l'attente de vous rencontrer et d'échanger sur le sujet. Nous restons à votre disposition s'il vous semble nécessaire de nous rencontrer pour convenir ensemble des conditions qui permettraient un dialogue social digne de ce nom.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Philippe Chardon

*Délégué du personnel et syndical,
Info'Com-CGT DERICHEBOURG
SNG*



Copie à : l'inspection du travail compétente, DERICHEBOURG Borris, Romain Altmann, secrétaire général d'Info'Com-CGT, les élus info'Com-CGT DERICHEBOURG SNG, Philippe Milot RRH et les salariés de l'entreprise